

Projet d'avis pour le moyen terme 2019-2023

Commission « Démographie et questions sociales »

Avis 1. Assurer la continuité de l'information sur les personnes handicapées

Le Conseil soutient les efforts menés par le service statistique public afin d'observer et mieux définir les différentes populations atteintes d'un handicap. Il souligne l'importance d'assurer le renouvellement d'enquêtes en population générale et d'enrichir le système d'information par d'autres sources de données, notamment par les données administratives.

Avis 2. Suivre le vieillissement de la population

Le Conseil souhaite que le service statistique public suive attentivement le phénomène de vieillissement de la population en France en mettant particulièrement l'accent sur les personnes âgées de 85 ans ou plus, leurs conditions de vie et leur état de santé.

Avis 3. Mieux connaître les conditions de vie de l'enfant

Le Conseil recommande que la statistique publique consolide son système d'information afin de développer les connaissances relatives aux conditions de vie de l'enfant et de l'adolescent. Les conséquences des ruptures familiales sur le quotidien de l'enfant et sur son développement (santé, hébergement, scolarisation, pratiques culturelles) ainsi que la situation et le devenir des enfants concernés par la protection de l'enfance seront principalement examinés. L'approche en termes d'observation des parcours est encouragée.

Avis 4. Mesurer l'émigration

Le Conseil constate le manque d'informations sur les émigrants quittant le territoire national. Il demande que le service statistique public, dans le cadre de ses travaux sur les flux migratoires, porte ses efforts sur la mesure du phénomène d'émigration. Il sera notamment attentif aux données produites sur les départs de jeunes de France vers l'étranger et, parmi eux, ceux en mobilité internationale pour leurs études.

Avis 5. Développer la mesure de la précarité résidentielle

Le Conseil note que le sujet de la précarité résidentielle et les enjeux qu'il soulève font l'objet d'une forte demande sociale. Il demande au service statistique public de renforcer ses efforts pour produire des données permettant de prendre régulièrement la mesure du phénomène, en portant particulièrement l'attention sur les publics très vulnérables comme les personnes âgées, les mineurs non accompagnés ou les femmes seules avec enfants.

Avis 6. Observer la grande pauvreté

L'état actuel du système d'information statistique relatif à la mesure de la pauvreté rend insuffisamment compte des situations de grande pauvreté, qu'il s'agisse des personnes en ménage ordinaire ou de celles vivant en dehors de ce périmètre. Le Conseil insiste sur l'importance de disposer de données sur ces situations de grande pauvreté et de poursuivre le développement des mesures de la persistance dans la pauvreté.

Avis 7. Stéréotypes, préjugés et discriminations

Le genre, l'âge, l'origine, l'état de santé, le handicap font l'objet de préjugés qui, surtout s'ils se cumulent, peuvent engendrer des situations de discriminations graves. Le Conseil estime que cet enjeu de société est fondamental et demande que le service statistique public construise un dispositif d'observation et de mesure des stéréotypes, préjugés et discriminations.

Avis 8. Suivre le développement du numérique et ses effets sociaux

Le Conseil encourage la poursuite de la production de données sur le développement du numérique et de ses effets sociaux. Il insiste pour que des exploitations par catégorie de populations soient menées afin d'affiner les mesures de la fracture numérique et mieux caractériser les publics concernés. Le caractère régulier de ces mesures permettra d'en suivre les évolutions dans le temps.

Avis 9. Pérenniser le système d'information sur le logement

Le Conseil appuie les producteurs de la statistique publique dans leurs efforts de pérennisation d'un système d'information pour l'observation et le suivi de l'état et des conditions de logement en France et dans ses territoires. Il rappelle la nécessité de comparer dans le temps les situations vécues par les individus.

Avis 10. Renouveler l'enquête Emploi du temps

Le Conseil considère que l'enquête Emploi du temps est un dispositif essentiel pour mesurer la manière dont les membres d'un ménage organisent leur temps et partagent les tâches. Il demande que l'enquête soit renouvelée, en particulier pour suivre l'évolution durant les dernières décennies des inégalités de genre en la matière et pour analyser les transformations en cours du rapport entre les sphères privée et professionnelle.